

Entretien des digues de cours d'eau et lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Contexte :

Les communes de Crespin, Thivencelle et Saint Aybert sont concernées par des risques d'inondations liés à la rivière appelée l'Hogneau.

Afin de limiter ces risques Valenciennes Métropole s'est dotée de la compétence « lutte contre les inondations » en 2002, lui permettant ainsi de requalifier plusieurs tronçons de digues.

Les digues de l'Hogneau sont des ouvrages de « protection de biens et de personnes » classés dans la nomenclature « Dignes et barrages » (classe B)

Ce classement impose notamment au propriétaire et/ou gestionnaire de procéder à des entretiens réguliers des ouvrages classés afin d'assurer leur pérennité mais également pour les maintenir accessibles en toutes saisons ainsi que lors des Visites Techniques Approfondies (VTA).



Rivière l'Hogneau

Tronçon type des digues de
l'Hogneau



L'Hogneau lors de fortes pluies



13 17:40

Rupture de digue de lors de l'hiver 2002



Le cas particulier des espèces invasives

L'entretien des digues se fait essentiellement par fauchage mécanisé , toutefois la présence de la renouée du japon impose une vigilance particulière et un mode opératoire adapté.

Solutions face à la renouée du japon

- ne rien faire = impossibilité de contrôle
- fauchage mécanisé = propagation de l'espèce/apparition de nouveaux foyers
- traitement phytosanitaire = inefficace et impact négatif sur le milieu aquatique

Face à ce constat, Valenciennes Métropole a expérimenté en 2015 et 2016, le pâturage sur un tronçon de digue limité à 500ml soit 7500m².

La plus value essentielle de cette technique par rapport à d'autres techniques existantes, réside notamment dans le fait d'éviter la prolifération de la renouée du Japon tout en offrant un entretien et un résultat satisfaisant

Expérimentation pâturage digue -Lutte renouvelée du Japon-



Parcours pâturage 500m



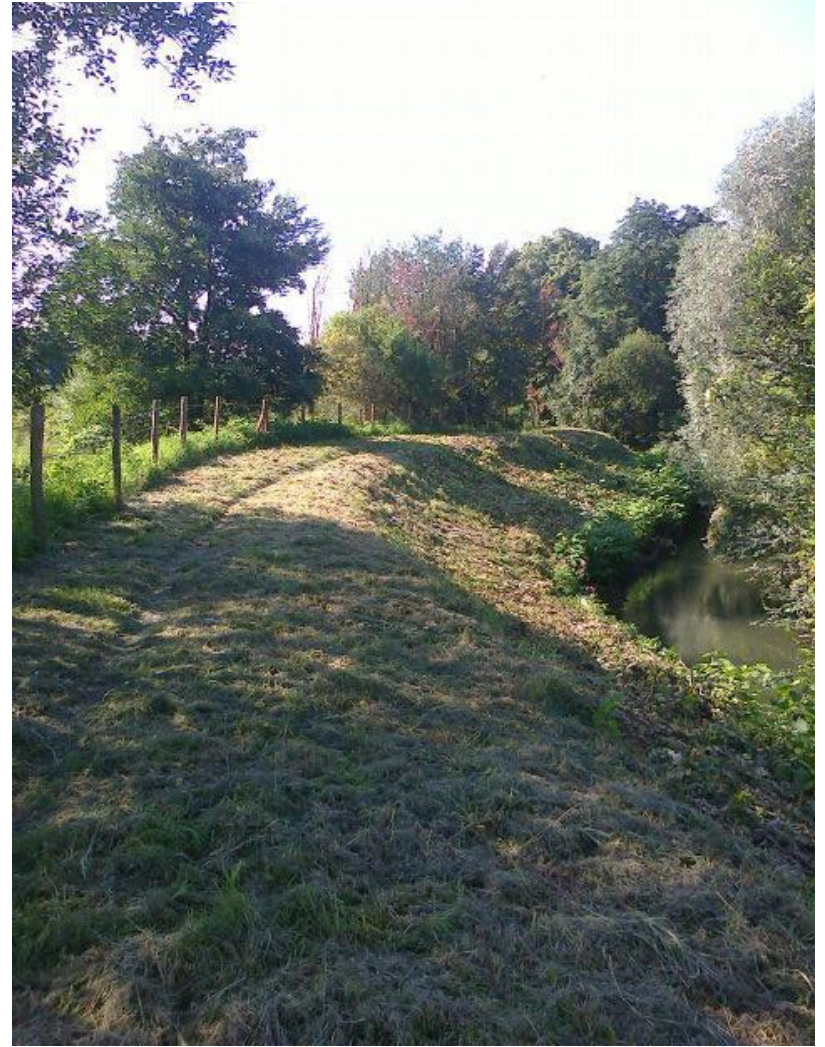
Etat de la végétation avant pâturage

26 mai 2016

Etat de la végétation après quelques mois de pâturage



Juin 2016



Juillet 2016

Bilan et perspectives :

- Le pâturage offre un résultat satisfaisant sur la gestion de la renouée, avec néanmoins une incertitude sur la fait d'éradiquer à long terme les foyers de renouée.
- A la différence du fauchage mécanisé, l'organisation du pâturage est plus contraignante notamment face aux très fortes hausses du niveau d'eau et la présence des animaux (risque de noyade).
- Coût supérieur au fauchage mécanisé
- Le pâturage ne peut pas se faire sur tous les secteurs compte-tenu d'une déclivité assez forte sur certains tronçons.

Il est envisagé pour 2017 d'élargir la zone de pâturage sur des secteurs situés en aval (plusieurs foyers présents),

Prérequis : pose d'une clôture sur ce tronçon qui doit néanmoins resté compatible avec la gestion d'un ouvrage de classe B – Problématique de trous dans la digue par la pose des pieux/piquets et risque de d'éventuels de passage d'eau (renards hydrauliques).



D'autres exemple de foyers de
renouée sur les digues de
l'Hogneau...

